

# Information au sujet du licenciement de la Déléguée CGT

**Tout d'abord, la CGT & ses militants tiennent à remercier tous les salariés :**

- Qui ont pris le temps de demander des nouvelles de l'élue concernée
- Qui ont fait part de leur soutien à l'élue et à l'organisation
- Qui ont accepté de faire des attestations officielles en faveur de l'élue et de l'organisation CGT.

 **Merci à toutes et tous** 

 **Vous pouvez continuer à compter sur nous** 

**La CGT est heureuse d'annoncer aux salariés que l'Inspecteur du Travail a refusé l'autorisation de licenciement à l'encontre de l'élue CGT.**

**La CGT prend ce refus de l'Inspection du Travail comme une victoire face à la machination collective montée de toutes pièces par l'ancienne direction et une partie de l'encadrement (Directeur et RH compris).**

**La Direction** est en complet désaccord avec la motivation de l'Inspecteur du Travail mais n'utilisera pas sa possibilité de faire un recours. Peut-être parce qu'elle n'a pas fait son travail correctement et avait pris partie contre l'élue CGT sans même prendre soin de faire une enquête ! (Tout comme cela s'est passé pour chaque droit d'alerte d'ailleurs !)

**La bonne nouvelle : La procédure de licenciement s'arrête et l'élue CGT ne sera pas licenciée !**

**Vous aurez pu noter que même lorsque la CGT est violemment attaquée, elle n'abandonne pas les salariés à leurs problèmes.**

Peut-être un peu affaiblie et un peu moins présente, mais toujours combative 

**La CGT & ses militants n'ont rien lâché durant ces 3 mois et demi :**

- La CGT a défendu son élue
- La CGT a défendu plusieurs salariés et agit concrètement pour faire reclasser les salariés usés par leur travail en démontrant, preuves à l'appui, les mensonges de dirigeants et responsables à la Sécu
- La CGT a aidé l'expert & l'avocat pour que l'expertise puisse se faire et dans des conditions acceptables (*pour rappel les secrétaire, trésorier et secrétaire adjoints étaient contre et n'ont à aucun moment aidé l'expert et l'avocat*)
- La CGT a défendu les intérêts des salariés pour les NAO. Pour l'Intéressement et la Participation, nous vous avons informé de comment était créée la marge et comment les dirigeants pillaient le fruit de votre travail pour rémunérer les actionnaires et non pas celles et ceux qui créent les richesses, c'est-à-dire vous. (*avec la création de VDR et l'assentiment des dirigeants du CSE*)
- Et très important, durant cette période, des salariés, principalement des femmes, ont réagi sur le management violent et le harcèlement qu'elles subissaient au travail. (*comment de "victimes" elles passaient à "accusées"*) Faites-vous connaître, nous ne vous laisserons pas sur le bord de la route.

.../...

## **Maintenant ça suffit ! les choses doivent changer !**

**Il y a eu plus de 20 ans d'entraves, de discriminations et de harcèlement, et bien maintenant c'est terminé !**

**La CGT n'acceptera plus aucune entrave, discrimination, harcèlement ou intimidation de quelque sorte à l'encontre de l'organisation ni de ses élus et mandatés !**

**La CGT va agir pour demander réparation pour tout ce qui a été fait par la Direction et certains membres de l'encadrement !** Car en face, il y a eu des militantes et des militants, des "personnes", c'est-à-dire des "êtres humains" qui ont trop souffert.

**Le dossier est suffisamment étayé pour démontrer que ces agissements illégaux se sont inscrits dans la durée, qu'il y a eu acharnement et volonté délibérée de la part des directions successives.**

### **Nous avons un nouveau directeur, cela tombe bien !**

**Il aura l'occasion de démontrer d'emblée qu'il ne s'inscrit pas dans cette logique anti-représentation du personnel et anti syndicale et qu'il respectera le CSE et ses prérogatives.**

**Le nouveau directeur a infligé une très lourde sanction à l'encontre de l'élue CGT.**

- ⇒ Ces 5 jours de mise à pied sont inacceptables ! La Sanction sera contestée devant la justice.
- ⇒ Le 16 mai, la CGT a informé le Directeur et l'Inspecteur du Travail qu'un élu CGT avait subi des pressions directes et indirectes de la part de 2 cadres impliqués dans la précédente affaire. Dorénavant, tout acte répréhensible sera signalé ! La CGT ne laissera plus aucun dirigeant l'entraver ou essayer de l'intimider.

**La Direction a la possibilité de cesser et de réparer par la voire amiable, c'est elle qui a les cartes en main. Mais dans tous les cas (amiable ou pas) la CGT va demander réparation pour toutes les actions illégales commises !**

**La CGT et son avocat sont en train de préparer le dossier à déposer en justice. S'il n'y a pas de réparation amiable, l'entreprise et les personnes qui ont commis des actes répréhensibles devront en répondre devant la justice et payer leur dette.**

**Soit les choses se règlent en interne et ne sortent pas des murs de l'entreprise, soit l'affaire se traitera devant la justice et sortira des murs de l'entreprise.**

**A partir de maintenant**, la Direction de LDC Bourgogne et le groupe LDC devront appliquer et respecter la législation concernant les Instances Représentatives du Personnel, les Organisations Syndicales, et les élus & mandatés !

***La CGT votre force pour l'avenir***

**Ce mardi 20 mai**, l'expert missionné par le CSE a présenté son rapport aux membres du CSE concernant le projet de la Découpe Poulets. La CGT reviendra vers vous pour vous informer de manière complète et détaillée.

**La direction n'a pas pu répondre aux questions posées et a annoncé que le projet est suspendu. Vous pouvez constater la nécessité de se faire aider par un expert.**